



RTL GROUP
Société anonyme
43, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S Luxembourg n° B 10.807

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 26 AVRIL 2019

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Martin Taylor, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Hendrik Horn et Monsieur Jean-Joseph Aghina assument les fonctions de scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Thomas Rabe, administrateur-délégué et les administrateurs présents, à savoir Messieurs Guillaume de Posch, Elmar Heggen, Thomas Götz et Jean-Louis Schiltz.

Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de l'article 450-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées à savoir :

- « Recueil Electronique des Sociétés et Associations » du 26 mars 2019 sous la référence L190048432
- « Luxemburger Wort » du 26 mars 2019
- sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 26 mars 2019
- sur le site Internet de la Société depuis le 27 mars 2019,

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 26 mars 2019 aux actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la Date d'Enregistrement ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présence, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 260, réunissant 124.189.594 actions disposant du même nombre de voix, soit 80,26% du nombre d'actions représentant le capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus. Sont également suspendus les droits de vote attachés aux 43.831 actions détenues par RTL Group via le programme de liquidité à la Date d'Enregistrement.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2018
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
6. Renouvellement de l'autorisation d'acquérir des actions propres
7. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2018 et pendant les premiers mois de l'exercice 2019.

Le président a ensuite présenté un rapport spécial du Conseil d'Administration à l'Assemblée conformément à l'article 441-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant des déclarations de conflit d'intérêt de Messieurs Bert Habets, Elmar Heggen et Thomas Rabe lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1er avril 2019 et une déclaration de conflit d'intérêt de Monsieur Elmar Heggen lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 avril 2019. Les personnes ayant déclaré un conflit d'intérêt se sont abstenues de participer aux délibérations et au vote sur les points concernés lors de ces réunions. »

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Résolution préliminaire

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration décide d'amender la proposition de résolution 4.1 telle que publiée sur le site internet comme suit :

« 4.1. Décharge à donner aux administrateurs :

L'Assemblée générale décide de donner, par vote spécial, décharge pleine et entière à tous les administrateurs, à l'exception de Monsieur Bert Habets, de leur gestion au cours de l'année 2018. »

Votes en faveur de la résolution : 116.299.164

Votes contre la résolution : 0

Abstentions : 5

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Approbation des comptes sociaux 2018

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Votes en faveur de la résolution : 124.175.811

Votes contre la résolution : 0

Abstentions : 13.533

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Approbation des comptes consolidés 2018

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Votes en faveur de la résolution :	124.176.061
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	13.533

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts tels qu'amendés, décide la distribution d'un dividende final d'un montant brut de EUR 3,00.- par action à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2018.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Prime d'émission au 31 décembre 2018	EUR	4.691.802.190.-
Résultats reportés	EUR	446.023.311.-
Bénéfice de l'exercice 2018	EUR	496.254.473.-
Dividende intérimaire décidé le 28 août et mis en paiement le 6 septembre 2018	EUR	<u>- 154.555.519.-</u>
Montant distribuable	EUR	5.479.187.455.-
Dividende final (1)	EUR	- 463.708.518.-

(1) *A diminuer des actions qui seront détenues via le programme de liquidité à l'Ex-date, qui correspond à la date à partir de laquelle l'action se négocie sans bénéficiaire du dividende c'est-à-dire deux jours avant la date de paiement suivant les modalités d'Euronext.*

Le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2019 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.
- en Belgique : - ING S.A.
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur

pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

Votes en faveur de la résolution : 124.127.167

Votes contre la résolution : 62.427

Abstentions : 0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale décide de donner, par vote spécial, décharge pleine et entière à tous les administrateurs, à l'exception de Monsieur Bert Habets, de leur gestion au cours de l'année 2018.

Votes en faveur de la résolution : 116.299.859

Votes contre la résolution : 0

Abstentions : 0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2018.

Votes en faveur de la résolution :	124.027.240
Votes contre la résolution :	148.821
Abstentions :	13.533

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Fixation des émoluments des administrateurs

L'Assemblée générale fixe à EUR 1.188.370.- le montant total des émoluments alloués pour l'exercice 2018 aux administrateurs non-exécutifs (2017: 1.035.247.-).

Votes en faveur de la résolution :	123.750.154
Votes contre la résolution :	228.876
Abstentions :	210.564

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Ratification de la cooptation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Immanuel Hermreck, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 12 décembre 2018, suite à la démission de M. Rolf Hellermann. Cette désignation a pris effet le 1er janvier 2019, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Votes en faveur de la résolution :	121.793.780
Votes contre la résolution :	2.383.582
Abstentions :	12.232

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée générale du mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019, le mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative établie et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution :	123.888.208
Votes contre la résolution :	297.032
Abstentions :	4.354

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Renouvellement de l'autorisation d'acquérir des actions propres

L'Assemblée générale renouvelle l'autorisation au Conseil d'administration d'acquérir, en une ou plusieurs fois, un nombre total d'actions de la Société s'élevant à un maximum de 150.000 pour une période de cinq ans à dater de ce jour. Le prix d'achat par action est fixé à un minimum de 90 pour cent et à un maximum de 110 pour cent de la moyenne du cours de clôture de l'action RTL Group des cinq derniers jours de cotation précédant chaque acquisition individuelle.

Votes en faveur de la résolution :	124.143.885
Votes contre la résolution :	14.478
Abstentions :	30.231

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité / ~~unanimité~~.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16h43.

Le Secrétaire

Le Président

Les Scrutateurs